



Reprise des cours à partir du lundi 2 septembre 2024
BULLETIN D'INSCRIPTION 2024/2025

A remettre au responsable de salle ou à l'animateur du cours avec votre règlement

Mme, Mlle, Mr : Nom.....Prénom.....Date de naissance :
Téléphone :Portable :**Adresse internet**
Adresse : N°.....Rue.....
Ville.....Code postal :

Personne à contacter en cas de problème (Nom et téléphone) :

Aviez-vous une licence G.V. l'an dernier ? OUI NON

De septembre 2024 à juin 2025 (licence hors assurance déductible des impôts)

Inscription pour un cours hebdomadaire : 91€ + licence 29€ soit 120,00€
Animateur..... jour et horaire.....
Inscription pour 2 cours hebdomadaires : 138€ + licence 29€ soit 167,00€
Animateur..... jour et horaire.....
Animateur jour et horaire.....
Inscription pour 3 cours hebdomadaires ou + : 154€ + licence 29€ soit 183,00€
Animateur jour et horaire.....
Animateur..... jour et horaire.....
Animateur jour et horaire.....
Animateur..... jour et horaire.....
Animateur..... jour et horaire.....
Animateur..... jour et horaire.....

NOUVELLE SAISON AVEC PLUS DE COURS ET DE NOUVEAUX ANIMATEURS

Mode de règlement : chèque bancaire ou CCP à l'ordre exclusif de AGV ESSEY, à régler **dans un délai maximum d'un mois** auprès des animateurs. **Les chèques vacances et coupons sport sont acceptés.**
Aucun remboursement ne sera effectué

Certificat médical d'aptitude à la pratique de la GV :

j'ai répondu positivement à une question du questionnaire de santé : je joins un certificat médical à mon règlement

autres cas : j'atteste avoir répondu négativement aux questions du questionnaire de santé.

L'assurance à la pratique de la GV est comprise dans le prix de la licence. Il vous est possible de prendre une assurance complémentaire auprès de la fédération (I.A. sport) ou après de la compagnie de votre choix.

Les statuts de la société sont consultables sur le site de l'association <https://gvesseylesnancy.wordpress.com> .

Les données des adhérents sont utilisés uniquement pour la gestion de la société, l'envoi dématérialisé de la licence et à des fins statistiques non nominatives.

Depuis 2023, l'honorabilité des dirigeants et animateurs bénévoles est vérifiée par le ministère des sports

Les informations sont consultables sur le site de l'association.

A

le

Signature

Partie réservée à la trésorière :

Titulaire du compte.....

Banque.....

N° de chèque.....